

Avis de Soutenance

Monsieur Desmond LEYO

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le mimétisme Juridique dans le droit de l'OHADA

dirigés par Monsieur Moussa THIOYE

Soutenance prévue le **jeudi 16 septembre 2021 à 14h00**

Lieu : Visioconférence intégrale via Zoom

Composition du jury proposé

M. Moussa THIOYE	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
Mme Marie-Andrée RAKOTOVAHINY	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Examinatrice
Mme Ndèye Coumba Madeleine NDIAYE	Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal	Rapporteur
M. Ndiaw DIOUF	Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal	Rapporteur

Mots-clés : Mimétisme, OHADA, juridique,

Résumé :

Au sens général, le mimétisme s'entend de toute reproduction des gestes, des attitudes d'autrui. En droit, le mimétisme est considéré comme la transposition de certaines règles juridiques d'un Etat vers un autre. Ainsi, l'objectif général de la réalisation de notre recherche vise à étudier en quoi le droit de l'OHADA est dominé par une telle pratique dans l'édiction des Actes uniformes alors que la règle de droit doit être élaborée en fonction des besoins du peuple qu'elle est destinée à régir. La mondialisation de l'économie exige l'harmonisation des droits et des pratiques du droit. Cette exigence constitue pour des pays en développement comme les nôtres une priorité pour créer les conditions favorables à l'instauration d'un espace de sécurité juridique et judiciaire indispensable pour drainer des flux importants d'investissements, car investir est déjà en soi un risque, même s'il est calculé; s'il faut doubler ce risque premier inéluctable de celui d'un système juridique fluctuant, ondoyant et insaisissable, il n'y aura pas beaucoup de possibilités d'attirer des investisseurs. C'est dans cette optique que les Etats de l'Afrique francophone, notamment, ont pensé à juste titre élaborer une législation uniforme et moderne en vue de pallier les insuffisances et la vétusté des multiples législations nationales. En effet, le principal point faible du dispositif mis en place par l'OHADA réside dans son éloignement des réalités socio-économiques et culturelles africaines. Or, il est écrit dans l'esprit des lois que « les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles ont été faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre... ». Dans le même sens, le professeur Michelle Alliot affirmait que « le droit d'un pays est lié aux habitudes d'un peuple, à sa mentalité, à ses croyances religieuses, qu'il devrait être impossible d'appliquer aux peuples africains le droit de la France ». Ainsi, à l'examen de l'état de la législation de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, la plupart des textes étudiés, notamment ses Actes uniformes, montrent que le droit de l'OHADA n'a pas répondu au souci de territorialité, autrement dit, aux réalités sociales des Etats membres. Il permet de constater que le législateur communautaire a transposé de façon « plagiaire » les prescriptions

étrangères, notamment françaises, à l'occasion de ses interventions. Ce mimétisme juridique peut être expliqué, entre autres causes très diverses, par le « fait colonial » qui, quoique révolue politiquement, continue d'influencer beaucoup de pays africains dont les lois ne sont pas toujours en harmonie avec leurs réalités socio-économiques. Dans le cadre de l'OHADA, l'étude du mimétisme juridique pose la question relative à d'énormes difficultés que génère ce phénomène compliquant d'autant l'application du droit uniforme dans les pays membres. Malgré de nombreux handicaps ou difficultés qu'il engendre, le mimétisme juridique dans le droit de l'OHADA a une portée qui peut s'avérer très considérable car il est considéré comme une méthode de construction de ce droit. L'objectif de notre thèse est non seulement de montrer ou démontrer l'existence du mimétisme juridique dans l'espace OHADA, les faiblesses ou handicaps qu'il y présente ou qu'il y génère, les atouts qu'il peut y marquer, mais également son devenir ou son avenir en termes de vivacité.